



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le premier octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_10_74

Date de convocation du conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 15

Absents excusés :

Nombre de votants : 24

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme VALEAU LABROUSSE Christine
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. ELUERD Roland a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Labellisation des arbres remarquables

Secrétaire de séance : Monsieur HERBRETEAU Bernard

Le conseil municipal est informé que l'association A.R.B.R.E.S. attribue le label « Arbres Remarquables » afin de reconnaître et protéger les arbres présentant un intérêt exceptionnel par leur taille, leur âge, leur histoire ou leur valeur paysagère et environnementale.

Dans ce cadre, la commune de Montmoreau propose la candidature de plusieurs arbres situés dans le parc de la mairie et dans le bourg de Saint-Amant. Cette démarche vise à valoriser le patrimoine végétal et historique de la commune, ainsi qu'à sensibiliser les habitants à la préservation des arbres remarquables.

Par ailleurs, le Département de la Charente relance un recensement des arbres remarquables jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'actualiser l'inventaire réalisé il y a près de trente ans. Cette initiative départementale associe les habitants au repérage des arbres d'intérêt exceptionnel et permet de mieux connaître, protéger et mettre en valeur ce patrimoine vivant à travers des actions pédagogiques, touristiques et de sensibilisation. La candidature de la commune s'inscrit pleinement dans cette dynamique et contribue à renforcer la reconnaissance collective du patrimoine arboré.

Les arbres proposés présentent un intérêt particulier :

- Parc de la mairie : un araucaria et un séquoia, plantés probablement à la fin du XIX^e siècle sur l'ancien site d'une maison de maître entourée de chais, témoignent de l'histoire viticole et paysagère de Montmoreau.
- Mail de l'église de Saint-Amant : un alignement de cinq tilleuls structure l'espace central du bourg, participe à l'identité du village, assure l'ombrage et la convivialité des lieux, et revêt une valeur symbolique et sociale pour la mémoire collective.

Les objectifs poursuivis sont :

- Valoriser le patrimoine naturel et historique de la commune,
- Assurer la protection et la mise en valeur des arbres,
- Reconnaître officiellement leur intérêt paysager, culturel et social.

Les bénéfices attendus comprennent l'obtention d'un acte officiel de reconnaissance, la mise en valeur des sites concernés auprès des habitants et des visiteurs, le renforcement de l'attractivité de la commune et la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que le soutien aux démarches de valorisation des centres-bourgs et de promotion de la biodiversité.

AR Prefecture

016-200063105-20251001-D2025_10_74-DE
Reçu le 02/10/2025

En conséquence, le conseil municipal est invité à confirmer l'accord pour la mise en valeur et la protection des arbres sélectionnés et à autoriser le dépôt officiel des candidatures au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- **De confirmer la mise en valeur et la protection en tant qu'arbres remarquables des arbres situés dans le parc de la mairie et dans le mail de l'église de Saint-Amant,**
- **D'autoriser le maire à déposer officiellement les candidatures au nom de la commune auprès de l'association A.R.B.R.E.S. et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'obtention du label.**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 01/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 02/10/2025

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

